

---

<b>Signatur</b>	<b>CH-BAR#B0#1000/1483#2813#1, p. 154-155 [PDF 157-158]</b>
Transkription	Hans-Ulrich Schiedt
Datum Transkription	29.11.2016
Kontrolle	Norbert Furrer
Datum Kontrolle	4.5.2017

---

Missivenbuch der Korrespondenz des Kriegsministers an Minister, Regierungsstatthalter, Verwaltungskammern, Strassenaufseher und andere Beamte, 8. 1. 1800 – 31. 12. 1800.

Schreiben des Kriegsministers an die Verwaltungskammer des Kantons Luzern:

[p. 154]

Du 11<sup>e</sup>. Novembris [1800]

A la Chambre administrative à Lucerne.

Pour répondre à votre lettre du 5<sup>e</sup>. courant je dois vous prévenir qu'effectivement je dois vous envoyer des renseignements[s] sur la manière de mettre à exécution l'arrêté du 22<sup>e</sup>. 8<sup>bre</sup> sur l'organisation provisoire des ponts & chaussées; mais avant je désire que vous vouliez me répondre sur les observation[s] suivantes, parce qu'il faut avant toute chose que la classification des chemins soit définitivement arrêtée.

1°. Je ne vois de route de première classe que celles de Lucerne à Zoffingen et de Lucerne au pont de Gislickon; au delà du pont les routes n'ont été faites ni pour aller à Bremgarten ni à Zurich, ces deux dernières depuis le pont en avant devroient être mises dans la 2<sup>e</sup>. classe.

2°. Je ne vois dans la 2<sup>e</sup>. classe que les deux que je viens de citer, avec le 4<sup>eme</sup> et 5<sup>eme</sup> N°. de votre tableau; les N°. 1, 2, 3 devroient être mis dans la 3<sup>eme</sup> classe.

Cette classification ne doit pas distinguer l'importance dont doit être une route, mais seulement servir à mettre de la méthode et un ordre constants dans les dépenses d'entretien; or vous avouerez cit[oyens] ad[ministrateurs], que les pionniers qui seront placés au delà de la Gislickonerbruk ne doivent pas être payés comme ceux

[p. 155]

qui le seront sur la route de Lucerne à Zoffingen, et ces deux chemins sont cependant dans la même classe.